

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

**Dépôt d'une déclaration selon le système d'alerte par la
Fiducie familiale résiduaire Desmarais dans le cadre de l'opération annoncée par
Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power**

MONTREAL (QUÉBEC) – (Le 13 décembre 2019) Power Corporation du Canada (« PCC ») et Corporation Financière Power (« CFP ») ont annoncé aujourd'hui la signature d'une convention définitive en vue d'effectuer une opération de réorganisation (l'« Opération ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de CFP détenue par les porteurs d'actions ordinaires de CFP autres que PCC sera échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de PCC et 0,01 \$ en espèces. Conformément au droit préférentiel de souscription (le « droit préférentiel de souscription ») en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de PCC, PCC offrira aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir, au prorata, le nombre d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 % du nombre d'actions comportant des droits de vote limités de PCC qu'il est proposé d'émettre aux termes de l'Opération en échange d'une contrepartie par action correspondant au capital déclaré par action pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

La Fiducie familiale résiduaire Desmarais (la « Fiducie ») annonce aujourd'hui qu'elle entend acquérir, par l'entremise de Pansolo Holding Inc. (« Pansolo »), la société de portefeuille sur laquelle elle exerce une emprise, entre 5 et 6 millions d'actions privilégiées participantes aux termes de l'exercice du droit préférentiel de souscription et qu'elle en a convenu avec PCC et CFP.

Immédiatement avant et après le déclenchement de l'obligation de publier le présent communiqué et de déposer une déclaration selon le système d'alerte (et compte non tenu de l'Opération ou de l'acquisition d'actions aux termes du droit préférentiel de souscription), la Fiducie exerce une emprise sur Pansolo, laquelle est propriétaire, directement et indirectement, de 48 697 962 actions privilégiées participantes et de 48 363 392 actions comportant des droits de vote limités de PCC, ce qui représente respectivement 99,68 % et 12,81 % des actions en circulation de ces catégories et 61,81 % et 22,76 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions en circulation de PCC et du nombre total de ces actions.

Dans l'hypothèse où Pansolo acquiert entre 5 et 6 millions d'actions privilégiées participantes à l'exercice du droit préférentiel de souscription et où aucun autre porteur d'actions privilégiées participantes n'acquiert d'actions privilégiées participantes aux termes du droit préférentiel de souscription, Pansolo serait propriétaire d'entre 53 697 962 et 54 697 962 actions privilégiées participantes, et le pourcentage d'actions privilégiées participantes détenues par la Fiducie passerait de 99,68 % à environ 99,71 %.

La Fiducie et Pansolo n'acquerront pas, directement ou indirectement, d'actions comportant des droits de vote limités de PCC dans le cadre de l'Opération, de sorte que si l'Opération est menée à bien, le pourcentage des actions comportant des droits de vote limités en circulation que détient la Fiducie diminuera immédiatement après la réalisation de l'Opération. Il est prévu

que, après la réalisation des opérations susmentionnées, la Fiducie (par l'entremise de Pansolo) exercera une emprise, directement ou indirectement, sur des actions comportant des droits de vote limités et des actions privilégiées participantes représentant au total 50,2 % à 50,6 % du total des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote de PCC qui seront en circulation.

Les actions privilégiées participantes acquises aux termes de l'exercice du droit préférentiel de souscription seront acquises aux fins d'investissement. La Fiducie peut, à l'occasion, directement ou indirectement, prendre les mesures relatives aux titres qu'elle détient dans PCC qu'elle juge appropriées, compte tenu des circonstances existantes alors, y compris l'achat d'actions privilégiées participantes ou d'actions comportant des droits de vote limités supplémentaires ou la disposition de la totalité ou d'une partie des actions qu'elle détient directement ou indirectement dans PCC, sous réserve dans chaque cas des lois sur les valeurs mobilières applicables et des modalités des titres visés.

Si l'Opération est mise en œuvre, PCC deviendrait propriétaire de la totalité des actions ordinaires de CFP. Dans le cadre de leur annonce conjointe, PCC et CFP ont également indiqué ce qui suit : (i) la stratégie de PCC mettra l'accent sur les services financiers, notamment les entreprises de CFP et les entreprises de plateforme de placement de PCC, (ii) après la réalisation de l'Opération, PCC et CFP entendent racheter jusqu'à concurrence d'un total de 350 M\$ de leurs actions privilégiées de premier rang respectives au moyen de l'encaisse disponible, (iii) Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont décidé de quitter leurs fonctions de co-chefs de la direction de PCC, et ils conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration de PCC, (iv) le conseil d'administration de PCC a indiqué qu'il nommera R. Jeffrey Orr, l'actuel président et chef de la direction de CFP, à titre de président et chef de la direction de PCC au moment de la réalisation de l'Opération et (v) le conseil d'administration de PCC a indiqué que, après l'Opération, il entend augmenter le dividende trimestriel versé aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités et d'actions privilégiées participantes pour le faire passer à 44,75 cents par action et devancer les dates régulières de versement des dividendes trimestriels d'environ deux mois, à compter des dividendes qui seront versés au deuxième trimestre de 2020.

Banque Scotia a agi à titre de conseiller de Pansolo.

Le siège social de Power Corporation du Canada est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3. L'adresse de la Fiducie est le 759, square Victoria, bureau 520, Montréal (Québec) H2Y 2J7. Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par la Fiducie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et pourra être consultée au www.sedar.com ou obtenue auprès de la personne-ressource indiquée ci-après.

Personne-ressource :

Ernest McNee
Corporation d'Investissements Sanpalo
Tél. : 514-281-3385